



Plaidoyer pour une approche systémique ; Ou en sommes-nous de la réglementation.

Partie 2 : Y-a-t-il une vérité absolue ?

La liberté et la réglementation se sont souvent opposées. La liberté se conçoit dans les limites de la responsabilité notamment à l'égard d'autrui. Exprimé de façon globale, ce concept s'entend.

Pourquoi son application concrète n'est-elle pas universellement partagée ? Ou plus exactement : pourquoi chaque humain individuellement n'a-t-il pas la même traduction concrète du terme responsabilité ? Et son application ? Parce qu'il n'y a pas d'absolu dans la définition des limites de la responsabilité. Celles-ci sont relatives à une culture, une perception de la morale, des règles éthiques, un état de droit et pour finir un individu.

Les droits de l'homme veulent être universels mais ne sont qu'un concept virtuel défini par des humains. Si demain, l'humanité disparaît, les droits de l'homme aussi. En soit, ils n'ont de sens que pour les humains. Yuval Noah Harari dirait qu'il s'agit d'un mythe. Chaque humain ou groupe d'humains peut en avoir une traduction différente. Ceci les (les droits de l'homme) rends tout aussi relatifs. Il n'y a d'universalité que par et pour les humains. Ou d'un groupe d'humains les décrétant universels. Mais ils ne le sont pas au sens scientifique du terme. Ils n'existent que dans nos têtes.

Il n'y a donc pas de rationalité absolue pour exprimer les limites du comportement humain à l'égard de son environnement (quel qu'il soit, humain ou non). La rationalité absolue est celle définie par Max Weber à travers l'éthique de conviction. C'est l'éthique de l'absolu, celle de la vérité. La vérité se conçoit scientifiquement. Mais elle est difficilement applicable. La vérité m'oblige à dénoncer à l'assassin celui que je cache. L'éthique de responsabilité non. Max Weber l'oppose ainsi à l'éthique de conviction. L'une est absolue (impératif catégorique dirait Kant) l'autre est relative au contexte.

Les limites de la liberté relèvent-elles de l'éthique de conviction ou de l'éthique de responsabilité ? S'il s'agit de l'éthique de conviction on risque le totalitarisme.

L'homme est donc contraint en droit par la loi, et en fait par une perception individuelle de ces limites. Cette perception peut être à priori, soit une forme de bon sens humain inné. Ou à posteriori en respect de principes éthiques qu'il a intégrés au cours de sa vie.

Ainsi, quelle que soit la philosophie déclinée pour expliquer son entendement, sa raison, sa morale, ses principes éthiques il n'en demeure pas moins que chaque humain a son appréciation de la liberté, de la responsabilité induite par celle-ci. Reste le droit... Qui lui



s'applique à tous dans le cadre d'un ensemble défini ou caractérisé : Un continent, un état, mais aussi un univers virtuel dédié type une branche professionnelle etc.

Encore une fois, tout ceci est relatif...

Pour un même sujet, il y a de gigantesques écarts entre états. Observons leur choix de réglementation, les jugements dans les tribunaux etc. pour en être convaincus. Ne parlons pas des dictatures qui, sous quelque forme que ce soit peuvent priver de liberté, sans en référer forcément à la responsabilité, mais au choix du tyran, du leader, ou même du despote éclairé.

Pour conclure cette deuxième partie, les limites de la liberté et de la responsabilité sont relatives. Il n'a d'universalisable que de la volonté de quelques-uns avec une interprétation et mise en application non rationnelle. En pratique, si la liberté de chacun s'arrête là où commence celle de l'autre, la limite est assez mobile, qu'il s'agisse du point de vue d'une culture, un état, un groupe d'individus, un individu. Il y a donc en la matière autant de vérités que de groupes d'individus et d'individus.

Luc Marta de Andrade